

RCS : ST DENIS DE LA REUNION

Code greffe : 9741

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de ST DENIS DE LA REUNION atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2022 B 02080

Numéro SIREN : 921 451 811

Nom ou dénomination : +2SENS

Ce dépôt a été enregistré le 02/11/2023 sous le numéro de dépôt B2023/009034

2023 A - BILAN SIMPLIFIÉ										
									Formulaire néant	
ACTIF		Exercice clos en N								
		Brut 1		Amortissements - Provisions 2		Net 3				
Actif immobilisé										
Immobilisations incorporelles	Fonds commercial	010		012						
	Autres	014		016						
Immobilisations corporelles		028		030						
Immobilisations financières (1)		040	268 000	042				268 000		
Total I (5)		044	268 000	048				268 000		
Actif circulant										
Stocks	Matières premières, approvisionnements, en cours de production	050		052						
	Marchandises	060		062						
Avances et acomptes versés sur commandes		064		066						
Créances (2)	Clients et comptes rattachés	068	17 291	070				17 291		
	Autres (3)	072		074						
Valeurs mobilières de placement		080		082						
Disponibilités		084	1 000	086				1 000		
Charges constatées d'avance		092		094						
Total II		096	18 291	098				18 291		
Total général (I + II)		110	286 291	112				286 291		
PASSIF									Exercice N NET	
Capitaux propres										
Capital social ou individuel									120	268 000
Écarts de réévaluation									124	
Réserve légale									126	
Réserves réglementées									130	
Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants									131) 132
Report à nouveau									134	
Résultat de l'exercice									136	13 302
Subventions d'investissement									137	
Provisions réglementées									140	
Total I									142	281 302
Provisions pour risques et charges									Total II	154
Dettes (4)										
Emprunts et dettes assimilées									156	
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours									164	
Fournisseurs et comptes rattachés									166	307
Autres dettes (dont comptes courants d'associés de l'exercice N :									169	1 000) 172
Produits constatés d'avance									174	
Total III									176	4 989
Total général (I + II + III)									180	286 291
Renvois										
(1)	Dont immobilisations financières à moins d'un an	193	0	(4)	Dont dettes à plus d'un an	195			0	

Certifié conforme par le représentant légal



2033C - IMMOBILISATIONS - AMORTISSEMENTS - PLUS-VALUES, MOINS-VALUES							
							Formulaire néant
I	IMMOBILISATIONS	Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations	Diminutions	Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice	
	ACTIF IMMOBILISÉ						Réévaluation légale
							Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES							
	Fonds commercial	400		402		404	406
	Autres	410		412		414	416
IMMOBILISATIONS CORPORELLES							
	Terrains	420		422		424	426
	Constructions	430		432		434	436
	Installations techniques matériel et outillage industriels	440		442		444	446
	Installations générales, agencements et aménagements divers	450		452		454	456
	Matériel de transport	460		462		464	466
	Autres immobilisations corporelles	470		472		474	476
	Immobilisations financières	480	0	482	268 000	484	486 268 000
	TOTAL	490	0	492	268 000	494	496 268 000
II	AMORTISSEMENTS	Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice	Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises	Montant des amortissements à la fin de l'exercice	
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES							
	Fonds commercial	495		497		498	499
	AUTRES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	500		502		504	506
IMMOBILISATIONS CORPORELLES							
	Terrains	510		512		514	516
	Constructions	520		522		524	526
	Installations techniques matériel et outillage industriels	530		532		534	536
	Installations générales, agencements, aménagements divers	540		542		544	546
	Matériel de transport	550		552		554	556
	Autres immobilisations corporelles	560		562		564	566
	TOTAL	570		572		574	576

III PLUS-VALUES, MOINS-VALUES				
Nature des immobilisations	Valeur d'actif	Amortissements	Valeur résiduelle	Prix de cession
TOTAL	578	580	582	584
Nature des immobilisations (Attention : cette information ne figure sur les lignes ci-dessous que pour la présentation du formulaire. Cette donnée n'est transmise qu'une fois pour chaque ligne pour chaque ligne du tableau, ci-dessus)	Plus ou moins-value			
	à court terme	à long terme		
		19%	15% ou 12,8%	0%
	586	581	587	589
Plus-values taxables à 19%			579	
Régularisations	590	583	594	595
Total	596	585	597	599

2033D		RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES - DÉFICITS REPORTABLES							
							Formulaire néant		
I RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES									
A	NATURE DES PROVISIONS	Montant au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : reprises de l'exercice		Montant à la fin de l'exercice	
	Amortissements dérogatoires	600		602		604		606	
	Dont majorations exceptionnelles de 30%	601		603		605		607	
	Autres provisions réglementées	610		612		614		616	
	Provisions pour risques et charges	620		622		624		626	
	Sur immobilisations	630		632		634		636	
	Sur stocks et en cours	640		642		644		646	
	Sur clients et comptes rattachés	650		652		654		656	
	Autres provisions pour dépréciation	660		662		664		666	
	TOTAL	680		682		684		686	
B	MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES					Dotations		Reprises	
	Fonds commercial				681			683	
	Autres immobilisations incorporelles				700			705	
	Terrains				710			715	
	Constructions				720			725	
	Installations techniques, matériel et outillage				730			735	
	Installations générales, agencements et aménagements divers				740			745	
	Matériel de transport				750			755	
	Autres immobilisations corporelles				760			765	
	TOTAL				770			775	
C	VENTILATION DES DOTATIONS AUX PROVISIONS ET CHARGES À PAYER NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT (Si le cadre C est insuffisant, joindre un état du même modèle)								
	Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes								
	TOTAL (à reporter ligne 322 du tableau n° 2033-B)								
								780	
II	DÉFICITS REPORTABLES								
	Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent							982	
	Déficits transférés de plein droit (article 209-II-2 du CGI)							982 bis	
	Nombre d'opérations sur l'exercice							982 ter	
	Déficits imputés							983	
	Déficits reportables							984	
	Déficits de l'exercice							860	
	TOTAL des déficits restant à reporter							870	
III	DIVERS								
	Primes et cotisations complémentaires facultatives							381	
	dont montant déductible des cotisations facultatives versées en application du I de l'article	325							

154 bis du CGI dont cotisations facultatives Madelin			
dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite	327		
Cotisations personnelles obligatoires de l'exploitant		380	
dont montant déductible des cotisations sociales obligatoires hors CSG-CRDS	326		
N° du centre de gestion agréé		388	
Montant de la TVA collectée		374	1 355
Montant de la TVA déductible sur biens et services (sauf immobilisations)		378	20
Montant des prélèvements personnels de l'exploitant		399	
Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice		398	
Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI		397	



2033E - DÉTERMINATION DES EFFECTIFS ET DE LA VALEUR AJOUTÉE				
			Formulaire néant	X
CALCUL DE LA VALEUR AJOUTÉE				
I Chiffre d'affaires de référence CVAE				
Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises		108		
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilés		118		
Plus-values de cession d'éléments d'immobilisations corporelles et incorporelles si rattachées à une activité normale et courante		119		
Refacturations de frais inscrits au compte de transfert de charges		105		
	Total 1	106		
II Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée				
Autres produits de gestion courante (hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun)		115		
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation		143		
Subventions d'exploitation reçues		113		
Variation positive des stocks		111		
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée		116		
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation		153		
	Total 2	144		
III Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée				
Achats		121		
Variation négative des stocks		145		
Services extérieurs, à l'exception des loyers et redevances		125		
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois		146		
Taxes déductibles de la valeur ajoutée		133		
Autres charges de gestion courante (hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun)		148		
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée		128		
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois		135		
Moins-values de cession d'éléments d'immobilisation corporelles et incorporelles si attachées à une activité normale et courante		150		
	Total 3	152		
IV Valeur ajoutée produite				
Calcul de la valeur ajoutée		Total 1 + Total 2 - Total 3	137	
V Cotisation sur la Valeur ajoutée des Entreprises				
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur le formulaire n° 1330-CVAE pour les multi-établissements et sur les formulaires n°s 1329-AC et 1329-DEF. Si la VA calculée est négative, il convient de reporter un montant égal à 0 au cadre C des formulaires n°s 1329-AC et 1329-DEF)		117		
Cadre réservé au mono-établissement au sens de la CVAE				
Les entreprises effectuant uniquement des opérations à caractère agricole n'entrant pas dans le champ de la CVAE ne doivent pas compléter ce cadre.				
Si vous êtes assujettis à la CVAE et un mono-établissement au sens de la CVAE, veuillez compléter le cadre ci-dessous et la case 117, vous serez alors dispensé du dépôt du formulaire n° 1330 CVAE				
Mono-établissement au sens de la CVAE		020		
Chiffre d'affaires de référence CVAE (report de la ligne 106, le cas échéant ajusté à 12 mois)		022		
Effectifs au sens de la CVAE		023		
Chiffre d'affaires du groupe économique (art. 223 A du CGI)		026		
Période de référence	du		au	
Date de cessation		186		

VI DÉCLARATION DES EFFECTIFS		
Effectifs moyens du personnel		376
	dont apprentis	657
	dont handicapés	651
Effectifs affectés à l'activité artisanale		861

COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL					2033F	
(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait détenant directement au moins 10 % du capital de la société)					Formulaire néant	
Nombre total d'associés ou actionnaires personnes morales de l'entreprise	901	0	Nombre total de parts ou d'actions correspondantes	902		
Nombre total d'associés ou actionnaires personnes physiques de l'entreprise	903	1	Nombre total de parts ou d'actions correspondantes	904	268 000	
I - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :						
Forme juridique			Dénomination			
Numéro SIREN			Nombre de parts	% de détention		
Adresse (N°, type et libellé voie)						
Code Postal			Commune	Pays		
II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :						
Titre et Nom patronymique		Monsieur GRANET Jean-Pierre				
Nom marital			% de détention	100,00	Nb de parts ou actions	268 000
Date de naissance	16/10/1969	N° Département	42100	Commune	SAINT-ETIENNE	Pays SAINT-ETIENNE
Adresse (N°, type et libellé voie)		10 bis rue du château d'eau				
Code Postal	97419	Commune	LA POSSESSION		Pays	FRANCE

2033 G - FILIALES ET PARTICIPATIONS (liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait dont la société détient directement au moins 10 % du capital)					
Nombre total de filiales détenues par l'entreprise	905				Formulaire néant
Forme juridique	SAS	Dénomination	3A OCEAN INDIEN		
Numéro SIREN (si société établie en France)	750874638	% de détention	50,00		
Adresse :	6 rue Jean Cocteau				
Code Postal	97490	Commune	SAINTE-CLOTILDE	Pays	FRANCE

+2 SENS

Société par Actions Simplifiée

au capital de 268 000,00 Euros

Siège social : 10 bis rue du Château d'eau

97419 La Possession

R.C.S St-Denis de la Réunion: 921 451 811

PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE DU 30/06/2023

Le 30/06/2023,

à 10h00,

L'associé de la société +2 SENS, se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire, au siège social, sur convocation du Président.

Il est établi une feuille de présence signée par l'associé. Monsieur Jean-Pierre GRANET , préside la séance en qualité de Président. Le Président constate que l'associé présents remplit les conditions de quorum et de majorité déterminés dans les statuts.

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition de l'Assemblée :

- les justificatifs des convocations régulières des associés ;
- la feuille de présence ;
- l'inventaire et les comptes annuels de l'exercice clos le 31/12/2022 ;
- le texte des questions écrites adressées par les associés dans les conditions légales ;
- le texte des projets de résolutions.

Le Président déclare que les documents et renseignements prévus par les dispositions législatives et réglementaires ont été adressés aux associés ou tenus à leur disposition au siège social pendant le délai fixé par lesdites dispositions.

L'Assemblée sur sa demande lui donne acte de sa déclaration et reconnaît la validité de la convocation.

Puis le Président rappelle que l'Assemblée est réunie à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Approbation des comptes de l'exercice clos le 31/12/2022, et quitus aux administrateurs,
- Affectation des résultats,
- Questions diverses.

Le Président donne lecture :

- du rapport de gestion du président,
- du rapport spécial sur les conventions visées à l'article L. 227-10 du Code de commerce.

Le Président ouvre la discussion.

Le Président répond d'abord aux questions écrites des associés.

Personne ne demandant la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions inscrites à l'ordre du jour.

Résolution n° 1

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport de gestion du Président sur l'activité de la société et les comptes annuels de l'exercice clos le 31/12/2022 approuve ledit rapport de gestion ainsi que

l'inventaire et les comptes annuels de l'exercice clos le 31/12/2022 lesquels font apparaître **un bénéfice de 13 302 euros**

En conséquence, l'Assemblée Générale donne quitus entier et sans réserve au Président de l'exécution de son mandat pour l'exercice écoulé.

Cette résolution mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Résolution n° 2

Résultat – Affectation

L'Assemblée entérine les comptes de l'exercice clos le **31/12/2022** faisant ressortir **un bénéfice de 13 302.01 Euros.**

L'Assemblée décide d'affecter le résultat de **13 302.01 Euros**, de la façon suivante :

- Au report à nouveau pour un montant de **13 302.01 Euros**

Rappel des dividendes distribués

L'Assemblée Générale prend acte qu'il n'a pas été distribué de dividende au titre des trois derniers exercices (art. 243 Bis du code général des impôts).

Cette résolution mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Résolution n° 3

Conformément aux dispositions des articles 223 quater et 223 quinquies du Code général des impôts, nous vous précisons que les comptes de l'exercice écoulé ne prennent pas en charge de dépenses non déductibles du résultat fiscal, visées au 4 de l'article 39 du Code général des impôts.

Résolution n° 4

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport mentionnant l'absence de conventions de la nature de celles visées à l'article L. 227-10 du Code de commerce, en prend acte purement et simplement.

Cette résolution mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Résolution n° 5

L'Assemblée Générale confère tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal à l'effet d'accomplir toutes les formalités légales.

Cette résolution mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

De tout ce que dessus il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par le Président de séance et par tous les associés présents.

Le Président

